



International NGO/CSO Planning Committee for Food Sovereignty
c/o Centro Internazionale Crocevia
Via Pigafetta 84 – 00154 Roma
tel +39/ 06 5754091
email: ipc-cip@foodsovereignty.org
www.foodsovereignty.org

Contributions du Comité international de planification pour la souveraineté alimentaire sur le Plan stratégique pour la biodiversité après 2020

Considérations initiales sur l'ampleur et la portée des actions nécessaires pour progresser vers la Vision 2050

Toutes les Parties reconnaissent que le Plan stratégique pour la diversité biologique de 2011-2020 n'a eu aucun impact positif sur la conservation et la mise en œuvre de la biodiversité, ni au niveau international, ni au niveau national. En 2011, les Parties ont recommandé qu'il était nécessaire de prendre "des mesures urgentes et efficaces pour enrayer la perte de biodiversité". En 2018, deux ans avant la fin du Plan stratégique, les gouvernements n'ont atteint aucun de ces objectifs. En outre, les gouvernements mettent en œuvre des mesures qui privatisent et bloquent la biodiversité, et ils n'appuient pas le travail accompli par les communautés locales, les peuples autochtones, les mouvements sociaux, les petits producteurs, les pasteurs et la pêche artisanale. En fait, ils conservent les ressources génétiques de manière durable et les gèrent de manière dynamique, en créant et en développant une nouvelle biodiversité.

En particulier, la cible 7 du Plan stratégique, liée à l'Objectif 2.4.1 des Nations Unies pour le développement durable sur la production agricole durable, n'a eu aucun effet positif sur la biodiversité. La raison en est liée aux investissements des gouvernements dans le domaine de la biotechnologie brevetable, qui n'offre pas de solutions durables et ne conserve pas de manière durable les ressources génétiques. La biotechnologie est une fausse solution pour le développement de la biodiversité. **La promotion d'un système de production agroécologique** pourrait être moins coûteuse et plus efficace pour faire face à la perte de biodiversité. En ce sens, le CIP aimerait voir **plus de cohérence dans la stratégie de la CDB**, y compris les recommandations sur la biodiversité de la FAO, de la Commission des ressources génétiques et du Traité international sur les ressources phytogénétiques.

La cible 13 sur la diversité génétique des plantes cultivées n'a donné aucun résultat. Le système de production industrielle tente de réduire la biodiversité à quelques gènes brevetés susceptibles d'optimiser les bénéfices financiers des sociétés transnationales. Alors que **les petits producteurs sont les seuls à développer la biodiversité dans leurs champs** et sont capables d'augmenter la diversité génétique des plantes cultivées, en particulier celles qui ont une valeur culturelle et de l'adapter aux évolutions de plus en plus rapides des conditions naturelles, notamment climatiques. C'est pourquoi les gouvernements devraient protéger les petits exploitants agricoles et leur donner la priorité afin d'atteindre l'objectif 13.

Structure possible du cadre de la biodiversité après 2020



- 1- **Objectifs à court et moyen terme.** L'idée d'avoir une vision pour 2050 peut avoir de nombreux avantages. Toutefois, une différenciation entre les objectifs à court, moyen et long terme peut donner plus d'efficacité au Plan stratégique et aux actions des gouvernements. Des conditions à court et à moyen terme peuvent être convenues au cours des COP et peuvent faire partie de la stratégie visant à atteindre des objectifs à long terme.
- 2- **Les petits producteurs comme moteurs positifs du développement de la biodiversité.** L'agriculture est toujours considérée comme un moteur négatif de la biodiversité. Cependant, la conservation des savoirs traditionnels, le développement des pratiques et de l'innovation qu'ils génèrent et une approche agroécologique peuvent développer la biodiversité agricole et, en même temps, ne pas nuire à la biodiversité sauvage. Le Plan stratégique 2020 devrait reconnaître le rôle important de la pêche artisanale, des pasteurs, des paysans et des peuples autochtones dans le développement et la conservation de la biodiversité.
- 3- **Inclusion de l'information de séquence numérique (DSI).** Les DSI restent une question préoccupante pour les Parties et les non-Parties. Issues des ressources génétiques, elles favorisent leur appropriation privée par les brevets sur leurs traits "nativs". La CDB devrait prendre en considération les effets des DSI, le développement de cette technique et l'utilisation des données recueillies auprès des DSI. La CDB devrait prendre l'initiative et consulter d'autres espaces de prise de décision dans lesquels les DSI sont discutées et en assurer le suivi avec le Plan stratégique post-2020.
- 4- **Suivi bisannuel des effets du Plan stratégique sur les objectifs à court, moyen et long terme.** Les parties contractantes, les agences internationales des Nations Unies et les acteurs de la société civile devraient tous jouer un rôle dans les activités de suivi du Plan stratégique. Tous les deux ans, un rapport rédigé par le Secrétariat de la CDB, basé sur les contributions de tous ces acteurs, devrait refléter l'état de la biodiversité mondiale et les effets du Plan stratégique sur la biodiversité. Ce faisant, la collaboration avec la FAO est fondamentale, car de nombreux rapports sur la biodiversité sont publiés régulièrement.
- 5- **Relier les ODD au Plan stratégique post-2020.** Les objectifs de développement durable incluent de nombreuses questions liées à la biodiversité. Pour cette raison, une partie du Plan stratégique post-2020 devrait s'occuper d'aligner les nouveaux objectifs sur les ODD, afin d'éviter les contradictions et l'ambiguïté au niveau international.
- 6- **Lutter contre le changement climatique.** Le changement climatique est un facteur négatif pour la biodiversité. Par conséquent, le Plan stratégique pour l'après2020 devrait également tenir compte des décisions prises au sein de la CCNUCC et en même temps apporter des contributions à cet espace sur les questions relatives à la biodiversité.

Opinions sur la portée et le contenu de la composante mobilisation des ressources du cadre sur la biodiversité après 2020

Afin de mettre en place un plan stratégique efficace pour la biodiversité après 2020, nous avons besoin que les ressources financières soient mobilisées de manière intelligente et efficace:



International NGO/CSO Planning Committee for Food Sovereignty
c/o Centro Internazionale Crocevia
Via Pigafetta 84 – 00154 Roma
tel +39/ 06 5754091
email: ipc-cip@foodsovereignty.org
www.foodsovereignty.org

1. Renforcer l'approche participative aux niveaux national, régional et international, en garantissant **la participation des organisations de la société civile** aux ateliers de renforcement des capacités, groupes de travail, réunions d'experts, groupes ad hoc d'experts techniques, séminaires et colloques. En général, la société civile doit participer et être écoutée dans tous les espaces de décision à tous les niveaux. Cette approche garantira une efficacité beaucoup plus grande des mesures et de l'allocation des ressources.
2. **Le mécanisme de partage des avantages** devrait allouer des ressources liées aux objectifs du plan stratégique post-2020. Les fonds provenant de ABS devraient être utilisés pour allouer des ressources aux personnes et aux groupes qui développent la biodiversité. Selon ce principe, les nouveaux objectifs seront plus faciles à atteindre.
3. Assurer la **cohérence** du Plan stratégique après 2020 avec les processus de la FAO (tels que le Comité de l'agriculture et la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture) et avec le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. De cette façon, l'allocation des ressources peut mettre en œuvre des mesures ou des processus déjà existants et améliorer l'utilisation des ressources financières.